

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

Mairie

1, place de l'Eglise

87380 SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

☎ 05 55 71 80 09 - 📠 05 55 71 82 85

✉ [mairiedesaintgermainlesbelles@orange.fr](mailto:mairiedesaintgermainlesbelles@orange.fr)

## ATTESTATION

Je, soussigné Marc DITLECADET, Maire de la commune de Saint-Germain-Les-Belles (Haute-Vienne), atteste que les modalités de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ont bien été respectées, conformément à la délibération n° 2014-15 du 26 février 2014 relative à la prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme et à la définition des modalités de concertation.

La population, les personnes publiques associées, les acteurs du territoire, notamment des agriculteurs, ont été concertés sur les différents documents réalisés et ce pendant l'ensemble de la durée du projet :

- des réunions ont été organisées et notamment la réunion publique du 15 juin 2017,
- des articles ont été publiés dans le bulletin municipal et transmis à la presse locale,
- un registre destiné à recevoir les remarques et observations a été mis à disposition des habitants au secrétariat de mairie.

Fait à Saint-Germain-Les-belles, le 24 juillet 2017.

Le Maire,  
Marc DITLECADET.

